

Le voyage de Gonneville a-t-il vraiment eu lieu ?

Leyla Perrone-Moisés¹

(professeur de littérature,
directrice du Núcleo de Estudos Brasil-França
de l'Instituto de Estudos Avançados — USP)

Dans mon livre de 1992, *Vinte luas-Viagem de Paulmier de Gonneville ao Brasil (1503-1505)*, publié en France en 1995, *Le voyage de Gonneville (1503-1505) & La découverte de la Normandie par les Indiens du Brésil*, j'ai raconté, en m'appuyant sur des documents, l'extraordinaire aventure de ce navigateur. Dans sa *Relation de voyage*, Binot Paulmier de Gonneville dit comment, étant parti sur la route des Portugais, en quête des richesses de l'Orient, il a eu sa route changée par une tempête et il est arrivé aux "Indes-Occidentales", dans une Terre Australe inconnue. À cet endroit, il a rencontré des Indiens accueillants, chez lesquels il a séjourné pendant six mois. En rentrant en France, il y a ramené l'Indien Essomericq, fils du chef de la tribu, âgé de 15 ans.

Ce voyage aurait été oublié si, au XVII^e siècle, l'arrière petit-fils de l'indien Essomericq, l'abbé Jean Paulmier, ne l'avait pas fait connaître, dans un *Mémoire* qui contenait une partie de la *Relation* de Gonneville. L'Abbé Paulmier, personnage illustre, était chanoine de la Cathédrale de Lisieux, fréquentait la Cour française et le Vatican et avait rempli plusieurs missions diplomatiques. Dans son *Mémoire*, l'abbé Paulmier racontait la suite de l'histoire de Gonneville. N'ayant pas pu faire un nouveau voyage aux "Indes-Occidentales", pour rendre au chef indien son fils, comme il l'avait promis, il a adopté Essomericq, l'a fait héritier de son nom et des armes de la famille, et l'a marié à une de ses parentes. Essomericq aurait vécu en Normandie jusqu'à un âge avancé et a laissé de nombreux descendants, dont l'abbé Paulmier.

La *Relation* complète de Gonneville est restée inconnue, jusqu'au XIX^e siècle, lorsqu'elle a été retrouvée à Paris, dans la Bibliothèque de l'Arsenal. Il s'agissait d'une copie certifiée par des notaires de Rouen, en réponse à une *Lettre royale en forme de compulsoire* signée par Louis XIV. Ce document avait été demandé au Roi par l'abbé Paulmier, dans le cadre d'un procès sur le "droit d'aubaine" (impôt payé par les Étrangers et ses descendants). En 1869, l'historien et géographe Armand d'Avezac a publié et commenté la *Relation* et la

¹ - Empêchée d'être présente à Paris le jour du colloque, Mme Perrone Moisés a tenu à nous transmettre le texte de la communication qu'elle avait préparée.

documentation annexée. Basé sur de sérieuses considérations maritimes et ethnologiques, Armand d'Avezac a conclu que la Terre Australe inconnue touchée par Gonneville était le Brésil, plus précisément l'état de Santa Catarina actuel, et que la tribu d'accueil était celle des Carijó. D'Avezac démontrait aussi qu'une autre version du voyage de Gonneville, donnée au XVIII^e siècle par un certain Baron de Gonneville, était un faux.

Les conclusions de d'Avezac n'ont pas été mises en cause jusqu'à 1993, lorsque M. Jacques Lévêque de Pontharouart, qui fait des recherches personnelles sur le commerce maritime normand au XVI^e siècle, a mis en question le voyage de Gonneville et l'existence même du navigateur, ainsi que (à plus forte raison) de son filleul Essomericq, ce qui a provoqué une polémique au sein de la Société de l'Histoire de la Normandie. Selon M. de Pontharouart, "ce voyage n'a jamais eu lieu" et le récit correspondant "a été fabriqué de toutes pièces" (article paru dans *Paris-Normandie* du 26 avril 1993 sous le titre : "Quatre siècles après, un rouennais dénonce le voyage imaginaire d'un découvreur d'Amérique").

Le récit de 1505 serait un faux constitué en 1658 par le chanoine Paulmier, de même que la procédure de compulsoire de 1658. Quant au récit soi-disant retrouvé par le baron de Gonneville, il s'agirait d'un autre faux constitué en 1783, à partir de celui de 1658. Et ce n'était pas tout ! Binot Paulmier, correspondant à l'Indien Essomericq et arrière grand père du chanoine Paulmier, fut en réalité l'un des principaux chefs huguenots à Lisieux pendant les Guerres de Religion. Ce Binot Paulmier avait trois frères, en compagnie desquels il a pillé et saccagé la Cathédrale de Lisieux en 1562.

Les affirmations de M. de Pontharouart ont été contestées, dès le 18 mai 1993, dans une lettre adressée au journal *Paris-Normandie*, par M. Jean-Pierre Chaline, Professeur à la Sorbonne et Président de la Société de l'Histoire de la Normandie. Après avoir souligné l'aspect sensationnaliste donné à la question par le journal, et le parti pris pour l'hypothèse de M. de Pontharouart, M. Chaline observe : "La seule question est de savoir si le contradicteur est compétent et s'il apporte une preuve de ce qu'il avance". Or, les "preuves" fournies à l'occasion n'ont convaincu ni le Professeur Chaline, ni le Professeur Michel Mollat du Jourdin, Membre de l'Institut et grand spécialiste des navigations du XVI^e siècle, lequel déclarait : "En définitive, Monsieur Lévêque de Pontharouart agit avec légèreté et il me semble bon de l'inviter à expliciter son opinion s'il veut être pris au sérieux". Répondant à ce défi, M. de Pontharouart a écrit et adressé à M. Chaline un mémoire manuscrit de trente pages résumant son argumentation. Quelques mois plus tard, la Société de l'Histoire de Normandie a fait connaître son avis sur le dossier (*Paris-Normandie* du 3 août 1993).

Les principaux arguments de M. de Pontharouart seraient plus tard développés, en 2000, dans un ouvrage de 128 pages : *Paulmier de Gonneville, son voyage imaginaire*. Ces arguments sont les suivants :

- 1) Toutes les informations sur le voyage de Gonneville proviennent, directement ou indirectement, de l'abbé Paulmier, ce qui les rend suspectes ;

- 2) Il n'y a aucune mention de ce voyage avant 1658, date du document présenté par l'abbé Paulmier ;
- 3) Les documents existants (relation du voyage et lettre royale de compulsoire) ne sont pas originaux mais de " simples copies " ;
- 4) La Relation contient des mots et des tournures qui ne correspondent pas à ceux utilisés à la même époque dans des documents congénères ;
- 5) La Relation a été déposée à l'Amirauté de Rouen au lieu d'être présentée, comme il serait normal, à l'Amirauté de Honfleur, et la Table de Marbre du Palais de Rouen n'a été créée qu'en 1508 ;
- 6) Il y a des coïncidences entre certains passages de la Relation et d'autres récits de voyage publiés au XVI^e siècle, ce qui prouverait la pratique du plagiat par l'abbé Paulmier ;
- 7) La route décrite par l'abbé Paulmier et attribuée à Gonnevillle exclut " l'hypothèse brésilienne ".
- 8) Aucune poursuite relative à la taxation d'étrangers n'a été retrouvée en Normandie contre les Paulmiers ;
- 9) Il existe des documents prouvant que la cathédrale de Lisieux a été saccagée en 1562 par un certain Binot Paulmier et ses trois frères, tous huguenots ;
- 10) Il existe des documents prouvant que l'abbé Paulmier a fait des démarches pour être nommé Vicaire des Missions dans les Terres Australes, raison pour laquelle il aurait inventé l'histoire de l'ancêtre indien et fabriqué des faux.

Les recherches de M. de Pontharouart, exposées dans le livre ci-dessus cité, méritent l'attention des historiens, puisque certains de ces arguments s'appuient sur des documents jusqu'alors inédits, surtout ceux qui se réfèrent à la personne et aux ambitions de l'abbé Paulmier. Mais l'empressement avec lequel il transforme ses opinions en " preuves " a de quoi étonner un lecteur attentif. En effet, chacune de ses " preuves " permet une contestation ou donne lieu à de nouveaux doutes. C'est ce que je me propose de résumer, en reprenant chacun des arguments énumérés plus haut :

1 et 2) Il est vrai que tous les renseignements sur le voyage de Gonnevillle proviennent de l'abbé Paulmier, et qu'il n'y a aucune mention à ce voyage avant la question du " droit d'aubaine " soulevée par le même abbé. Mais il est aussi vrai que les documents concernant les voyages faits par les Français à des terres encore inconnues (comme on croyait être le cas de la " Terre de Gonnevillle ") étaient maintenus en secret, raison pour laquelle, d'ailleurs, l'abbé Paulmier a eu besoin de l'intervention du roi Louis XIV. La copie officielle lui avait été refusée, sous prétexte qu'elle appartenait aux archives secrètes de l'Amirauté. M. Jean-Pierre Chaline, dans son article du 3 août 1993 dans *Paris-Normandie*, observait : " Qu'il n'y ait pas de copie conservée avant les années 1650 ne permet aucunement de conclure à l'inexistence d'un document de référence antérieure ".

3) Les documents existant à la Bibliothèque de l'Arsenal et à la Bibliothèque Nationale sont effectivement des copies, comme le savent tous les historiens depuis leur découverte. Mais la copie réfère le sceau des notaires Martel-Carmille de Rouen, et a été délivrée " pour valoir l'original ". Ou faut-il croire que l'abbé Paulmier a poussé son goût du faux jusqu'à fausser non seulement le document mais aussi son authentification par des notaires ?

4) La Relation contient des mots et des expressions qui n'étaient pas d'usage au XVI^e siècle. Premièrement : les déclarations et relations de voyage n'étaient pas aussi immuables et figés que l'affirme M. de Pontharouart. M. Chaline a répondu à cet argument observant que " le texte en cause est une déclaration, non un contrat d'affrètement ; il n'y a donc pas à s'étonner de ne pas y trouver les formes en usage dans ce dernier type de document " (article cité). Deuxièmement : les copistes du XVII^e siècle n'avaient pas le souci de précision " historique " que nous avons depuis le XIX^e. En recopiant un document, ils l'adaptaient aux usages langagiers du moment. " Quant aux termes jugés d'une autre époque, tout historien sait que la transmission d'un texte se prête à des altérations ponctuelles [...] L'écriture des années 1650 n'est plus celle du XVI^e et les registres du temps n'étaient pas toujours des modèles de calligraphie, ce qui explique que des mots mal lus ou incompris aient été remplacés par d'autres en usage à l'époque du chanoine " (M. Chaline, article cité).

5) La déclaration aurait été faite devant un siège qui n'était pas encore compétent. Répondant à cet argument, M. Chaline observe : " Rien n'empêchait l'Amirauté de Rouen de récupérer des papiers antérieurs d'une autre juridiction compétente en matière " (article cité). Or, en vertu des nombreuses situations de guerre et de révolution vécues par la Normandie au long des siècles, plusieurs documents se sont perdus dans des incendies et d'autres ont été transférés d'un siège à l'autre de l'Amirauté. C'est ainsi que la Relation de Gonneville, qu'elle ait été faite à Honfleur ou à Rouen, a été retrouvée à Paris.

6) Il y a des ressemblances entre certaines situations décrites, et même entre certaines expressions utilisées par Gonneville et des situations ou expressions figurant dans des récits de voyage imprimés au XVI^e siècle. Or, au lieu de considérer ces coïncidences comme des plagiats (ce que fait M. de Pontharouart), on peut les considérer, au contraire, comme des preuves d'authenticité. Le fait que Cartier et Pero Vaz de Caminha décrivent l'érection de la croix de façon semblable prouve-t-il que l'un ou l'autre n'a pas existé, ou n'a pas fait le voyage ? De même, certaines expressions comme " gens simples, ne demandant qu'à mener joyeuse vie sans grand travail ", " nus comme sortis du ventre de leur mère ", ou " faire parler le papier ", apparaissent de forme identique ou semblable dans plusieurs récits de voyages de découverte.

7) Dans ses considérations sur la route du voyage de Gonneville, bien que soutenant que ce Capitaine n'a pas existé, donc n'a fait aucun voyage, M. de Pontharouart veut prouver qu'il s'agit d'un voyage dans l'Océan Indien. Sur le trajet supposé par M. de Pontharouart, les historiens de la Société de l'Histoire de la Normandie, par l'intermédiaire de M. Chaline déclarent : " On découvre chez notre contradicteur, qui pourtant se flatte d'avoir exercé le

métier d'armateur, une ignorance totale du rôle des vents et courant marins. Le retour en France qu'il imagine depuis le Brésil est non seulement un trahison du texte mais une absurdité, M. Lévêque de Pontharouart faisant naviguer à la voile contre l'alizé du nord-ouest ! [...] Le texte de Paulmier de Gonneville, lui, n'est pas aberrant et d'Avezac, fin connaisseur des instructions nautiques portugaises, en a donné une lecture cohérente, conforme aux alizés et aux courants" (article cité).

8) Aucune poursuite relative à la taxation d'étrangers n'a été retrouvée en Normandie contre les Paulmiers ? Or, combien de papiers concernant la vie de particuliers ne se sont-ils pas perdus depuis le XVI^e siècle ? Et puis, si l'abbé Paulmier a réussi à exempter sa famille de la taxation, pourquoi y aurait-t-il des documents relatifs à celle-ci ?

8) La certitude avec laquelle M. de Pontharouart identifie les Paulmiers huguenots comme la vraie famille de l'abbé Paulmier a de quoi étonner ! Premièrement, le nom Paulmier et le prénom Binot étaient extrêmement courants dans cette région au XVI^e siècle. Ils apparaissent en d'autres documents non cités par M. de Pontharouart. Deuxièmement, si ce Binot Paulmier huguenot et saccageur était l'Indien Essomericq, il aurait en 1562, date de ces exploits athlétiques, plus de 70 ans. Troisièmement, n'est-il pas étrange que cent ans plus tard, dans la même province normande, à une époque où la tradition orale était très forte, et dans la même église-cathédrale, où il devait avoir des registres des méfaits des Paulmiers huguenots, personne ne se souvienne de cette origine "honteuse" du chanoine et personne ne vienne contredire ses inventions mirabolantes ?

9) Si l'abbé Paulmier voulait être nommé Vicaire Apostolique de missions dans des Terres Australes proches de Madagascar, comme prouvent les documents trouvés par M. de Pontharouart, pourquoi a-t-il ajouté, à la relation qu'il aurait inventée, un voyage de retour par les Indes-Occidentales Cela ne fait que compliquer son argumentation " australe ".

D'autres objections soulevées par M. de Pontharouart sont encore moins convaincantes. Écartons une fois pour toutes les considérations sur la Relation du Baron de Gonneville (XVIII^e siècle), reconnue comme fausse par tous les historiens depuis d'Avezac. Cela constitue un point acquis. Écartons également une supposée " hypothèse brésilienne " dans les propos de l'abbé Paulmier, hypothèse que M. de Pontharouart nie de façon répétitive. Personne n'a jamais affirmé que l'abbé Paulmier se référait, de près ou de loin, au Brésil. Il est plus qu'évident que l'abbé Paulmier convoitait une " grande terre " encore inexplorée ; inutile, donc, d'insister sur ce point. L' " hypothèse brésilienne " et toute l'argumentation en sa faveur sont l'œuvre de d'Avezac au XIX^e siècle. Quant aux voyages français au Brésil avant Pedro Álvares Cabral, ni d'Avezac ni aucun historien sérieux ne prétend qu'elles aient eu lieu, faute de preuves plus solides que l'allusion présente dans la relation de Gonneville.

Finalement : considérons l'hypothèse d'un abbé Paulmier faussaire. Quelle imagination, quel talent et surtout quel culot aurait eu cet abbé ! Pour obtenir une nomination concernant des terres dont personne ne connaissait l'adresse, il a rédigé une longue relation de voyage, et n'en a cité que des fragments dans son mémoire. Non content d'écrire ce texte long

et complexe, ou bien il a produit un faux signé Louis XIV (la lettre en forme de compulsoire), ou bien il a trompé le Roi, et cette partie de la copie conservée dans la Bibliothèque de l'Arsenal est vraie. M. de Pontharouart n'explicite pas laquelle de ces hypothèses serait la bonne. Avec toute cette paperasse "bidon", il a également trompé des amis et admirateurs, des personnages illustres et cultivés en la matière, à Paris et à Rome. Et il voulait tromper également le Pape, ce qui serait un péché gravissime, sauf si l'abbé Paulmier était athée, ou huguenot lui-même.

De toute façon, comme nous avons dit plusieurs fois dans ce livre, le voyage de Gonneville est un événement peu documenté, qui attend d'autres recherches et donne lieu à beaucoup de spéculations. Les documents nouveaux concernant l'abbé Paulmier et ses projets pour les Terres Australes, trouvés par M. de Pontharouart à la Bibliothèque Nationale et aux Archives des Missions Étrangères de Paris sont des contributions importantes pour une meilleure connaissance de ce personnage et de cette histoire.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Avezac, M. d'. *Campagne du navire l'Espoir de Honfleur, 1503-1505. Relation authentique du voyage du Capitaine de Gonneville ès Terres Nouvelles des Indes*, Paris, Challamel, 1869.
- Bréard, Charles. *Notes sur la famille du Capitaine Gonneville, navigateur normand du XVI^e siècle*. Rouen, Imprimerie de l'Espérance Cagniard, 1885.
- Julien, Ch.-A.; Herval ; Beauchesne, Th. *Les Français en Amérique pendant la première moitié du XVI^e siècle. Avec les relations de Gonneville, Verrazano, Cartier et Roberval*. Introduction par Ch.-A. Julien. Paris, Presses Universitaires de France, 1946.
- Julien, Ch.-A. *Les voyages de découverte et les premiers établissements (XVI^e-XVII^e siècles)*. Saint Pierre de Salerne, Gérard Monfort Éditeur, 1979.
- Paulmier de Courtonne, Jean. *Mémoires touchant l'établissement d'une Mission chrestienne dans le troisième monde, autrement appelée la Terre Australe, Méridionale, Antartique & Inconnue, Dediez à Notre S. Père le Pape Alexandre III par un Ecclésiastique Originnaire de cette mesme Terre*. Paris, Cramoisy, 1663.
- Perrone-Moisés, Leyla. *Vinte luas. Viagem de Gonneville au Brasil (1503-1505)*. São Paulo, Companhia das Letras, 1992 (2^e éd. 1996). Trad. française par Ariane Witkowski : *Le voyage de Gonneville (1503-1505) & La découverte de la Normandie par les Indiens du Brésil*. Paris, Éd. Chandeigne, 1995 (Collection Magelanne).
- Pontharouart, Jacques l'Évêque de. *Paulmier de Gonneville, son voyage imaginaire*, Imprimerie France-Quercy à Cahors, 2000.